

Le 04 septembre 2006

Le CNV met en ligne son nouveau site internet

A compter du **lundi 11 septembre**, le nouveau site internet du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz sera en ligne.

Son adresse URL reste inchangée : <http://www.cnv.fr>

Un accès personnalisé aux comptes des redevables de la taxe et des entrepreneurs affiliés sera activé pour une consultation sécurisée et en temps réel de leur situation. Les informations déjà accessibles seront remaniées dans l'objectif d'une meilleure lisibilité : présentation générale du CNV et de ses missions, les principes de l'affiliation et de la perception de la taxe sur les spectacles de variétés, les aides proposées, le calendrier des commissions et des réunions des instances, les réseaux de promotion à disposition, le pilotage du programme Zénith, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux du centre de ressources et les outils de communication...

Cette nouvelle version du site du CNV, dont le contenu sera **plus riche et plus attractif**, a non seulement pour objectif de **faciliter l'accès et la compréhension** des multiples possibilités de soutien que le centre national peut apporter aux professionnels, mais également d'offrir une **meilleure lisibilité de l'activité du secteur**.

La nouvelle configuration du site répondra **plus clairement** aux préoccupations de tous les interlocuteurs du CNV en présentant, au travers de divers outils, les démarches à suivre et en rappelant les échéances à respecter. **Plus simple** d'accès mais également **plus lisible**, grâce à des systèmes de mémos et grâce à des textes concis, **plus pratique** avec une actualité en temps réel ainsi que des formulaires et des outils en téléchargement, et **plus complet** puisque proposant des données chiffrées mises à jour et des documents professionnels indispensables.

Ces évolutions constructives ont pour dessein de satisfaire les attentes des professionnels et de coïncider avec les objectifs, à échéance de 2007, de dématérialisation et d'accessibilité des outils des établissements publics.

Consulté en amont, le pôle multimédia du département de l'information et de la communication du ministère de tutelle aura permis de respecter les règles et les conditions d'accessibilité aux sites internet institutionnels, mais également de créer des passerelles permettant au CNV de devenir un fournisseur indépendant et fiable de contenu pour les sites www.culture.fr et www.culture.gouv.fr.

Une seconde étape, encore en cours de construction, sera franchie fin 2006 avec l'activation de **l'accès aux comptes des attributaires des aides**.

La réalisation du site est assurée par les équipes internes du CNV, l'intégration technique par la société « Excellent Rameur » et le graphisme par l'agence « Massai ».

Pour mémoire :

Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) est un établissement public industriel et commercial, sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, regroupant l'Etat, les organisations professionnelles du spectacle et les collectivités territoriales.

Il a pour mission le soutien au spectacle vivant dans le secteur des variétés et des musiques actuelles à partir des fonds collectés par la perception de la taxe sur les spectacles de variétés.

C'est ainsi qu'au 31 décembre 2005, près de 12,5 M. € ont été collectés au titre de la taxe, et ont permis d'aider plus de 730 projets, pour un montant dépassant les 11,3 M€.

Pour plus d'informations :

Service communication : Frédéric Rosenthal : 01 56 69 11 40
frederic.rosenthal@cnv.fr / fax : 01 53 75 42 61 / <http://www.cnv.fr>